



THURINS (69)

« Les Terrasses du Garon »

Anthema
aménage votre espace de vie

04 37 25 24 90



THURINS

« Les terrasses du Garon »

Fiche Technique



Constructions

- La hauteur maximale des constructions par rapport au terrain naturel ne doit pas excéder 12 mètres au faitage, cette hauteur sera minorée de 3 mètres en cas de toiture terrasse.
- Pour les constructions à usage d'annexes et de stationnement, la hauteur maximale est fixée à 4 mètres.
- Les constructions doivent être implantées à 5 mètres minimum par rapport à l'alignement des voies publiques.
- Entre les lots, si l'implantation en limite n'est pas retenue, la distance comptée horizontalement de tout point de la construction au point de la limite séparative qui en est le plus proche, ne peut être inférieure à 3 mètres.
- L'emprise au sol ne devra pas dépasser 50 % du terrain
- Une surface de plancher de 150 m² est attribuée à chaque lot.

Parcelles

- La superficie indiquée est approximative et ne sera définitive qu'après bornage réalisé par le géomètre expert.
- La position des accès aux parcelles est indiquée sur le plan de composition du lotissement.
- Chaque terrain support d'une construction doit comporter une place de stationnement par tranche de 50 m² de surface de plancher dont un parking privatif non clos, d'une capacité minimum de deux places de stationnement de 5m de largeur et 5m de longueur.
- Chaque parcelle sera desservie en limite en eau potable, eaux usées, électricité, et téléphone.
- Les eaux pluviales de chaque lot seront traitées à la parcelle de manière indépendante et à la charge de l'acquéreur.

Clôtures

- La hauteur maximum des clôtures est fixée à 1,60 mètre. Elles doivent être constituées par des haies vives, éventuellement doublées d'un grillage, une barrière ou encore une murette (d'une hauteur maximum de 0,50 mètre) surmontée d'un dispositif à claire-voie. La tonalité des murettes sera la même que celle des bâtiments.
- La hauteur peut être portée à 2,00 mètres pour les clôtures lorsqu'elles sont réalisées en maçonnerie pleine, enduite dans les mêmes tonalité que les bâtiments.

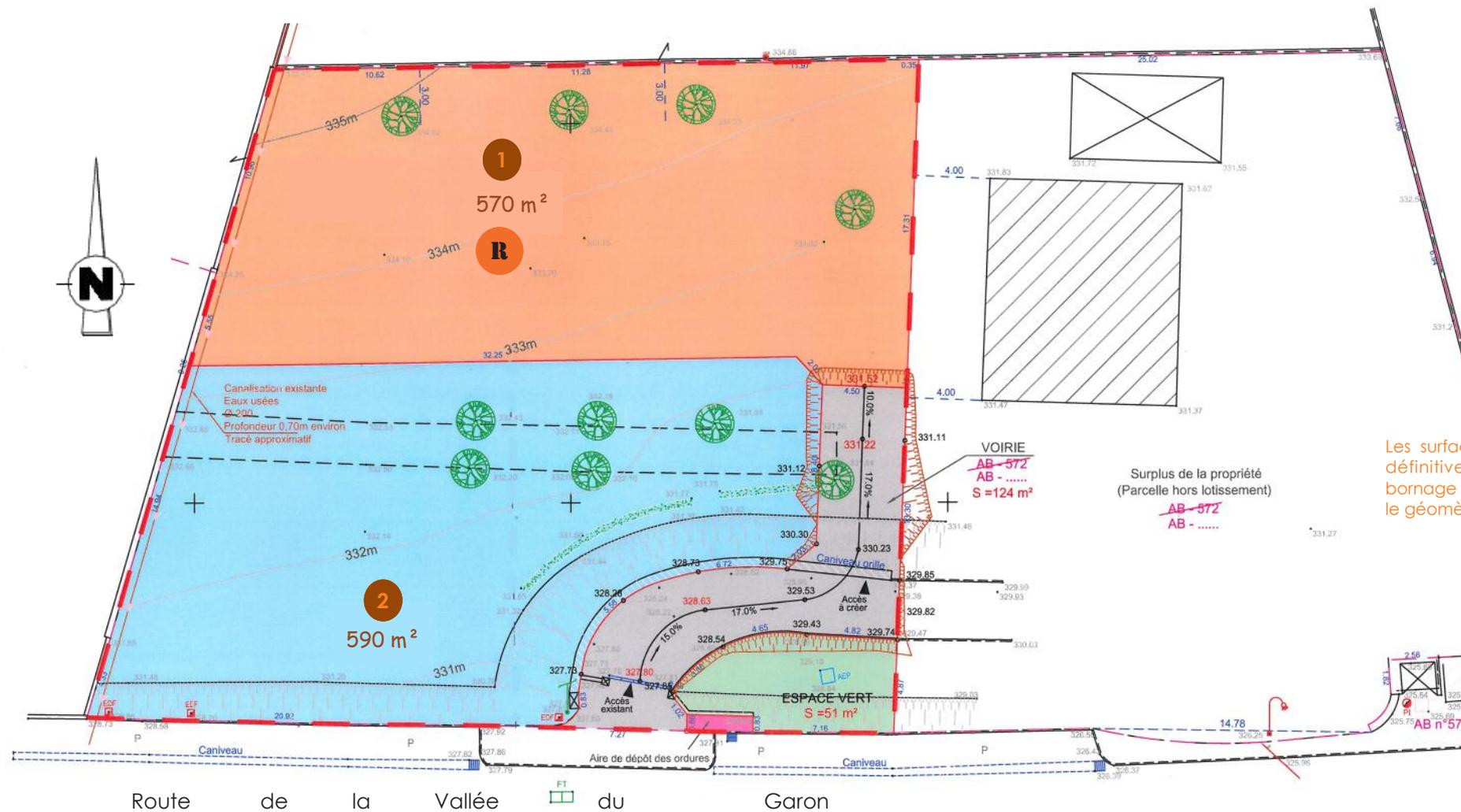
Parties communes

- Les ordures ménagères et les boîtes aux lettres seront regroupées à l'entrée du lotissement.
- Les eaux pluviales reçues par la voirie seront captées et dirigées vers le dispositif d'infiltration défini par l'étude hydrogéologique.

THURINS

« Les terrasses du Garon »

2 parcelles viabilisées



Les surfaces ne seront définitives qu'après bornage effectué par le géomètre expert.

R Lots réservés

Projet présenté par **Anthema**
aménagement votre espace de vie

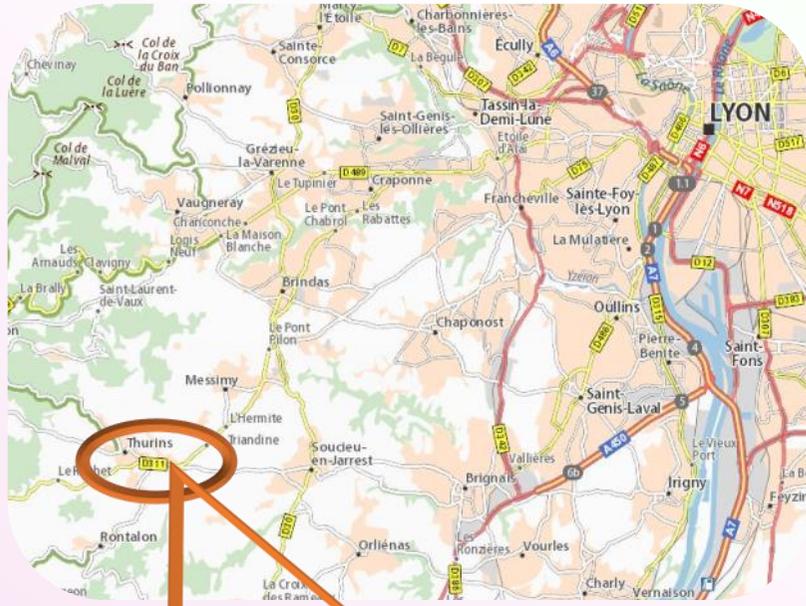
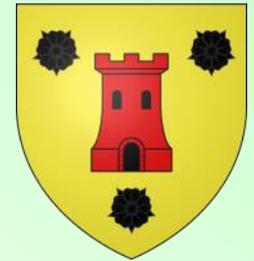


Thurins

« Les terrasses du Garon »

Adresse du lotissement :
26, Route de la Vallée du Garon

Vivre à Thurins



Thurins, capitale de la framboise, est une petite commune située dans le département du Rhône, à 3 kms de Messimy, la plus grande ville aux alentours et à seulement 25 kms au Sud-Ouest de Lyon .
La population est d'environ 3.050 habitants.
La commune comprend une école maternelle et élémentaire, et le réseau TCL assure les transports scolaires vers les différents collèges et lycées du secteur.
La commune est également animée par de nombreuses associations sportives et culturelles, , d'une MJC, et d'une médiathèque.

Le lotissement est situé 800 mètres à l'Est du centre ville, dans un secteur pavillonnaire.



Parc Technologique de Lyon
333, Cours du 3ème Millénaire
Immeuble « le Pôle »
69791 - SAINT-PRIEST CEDEX

Téléphone : 04 37 25 24 90
Télécopie : 04 72 50 64 01
Messagerie : contact@anthema.fr

Retrouvez tous nos programmes sur
www.anthema.fr

Membre du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs